DELIBERATION N° 16

Construction de vestiaires et locaux annexes au stade Delaune
Avenants aux marchés publics de travaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :36
Nombre de votants :39

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux, selon la procédure adaptée, pour la construction de vestiaires et de locaux annexes au stade Delaune, aux entreprises suivantes pour un montant global de 1 229 583,33 € HT :

- lot n° 1 « terrassements / VRD » ..... Ouine TP
- lot n° 2 « gros œuvre »..... Bâtisseurs Régionaux
- lot n° 3 « terrasse végétalisée »..... SMAC
- lot n° 4 « menuiseries extérieures aluminium / vitrerie »..... Normandie Alu
- lot n° 5 « métallerie »..... SMPO
- lot n° 6 « menuiseries, plafonds plaques de plâtre »..... Sabot Prieur
- lot n° 7 « revêtement de sol scellé » ..... Férit Construction
- lot n° 8 « peinture »..... Lamy Lecomte
- lot n° 9 « chauffage / ventilation / plomberie » ..... Viard Thermique
- lot n° 10 « électricité »..... SFEE
- lot n° 11 « espaces verts »..... Dondon & Pessy

Par délibérations en date du 5 juillet 2012 et du 27 septembre 2012, les marchés des lots 2, 4 et 10 ont été complétés par avenants.

Il est aujourd'hui nécessaire de passer un avenant :

- au lot n°3 "terrasse végétalisée", dont le montant du marché passé avec l'entreprise SMAC s'élève à 81 535,90 € HT. Dans le cadre de la réalisation de la terrasse végétalisée, des travaux supplémentaires d'étanchéité des socles support des panneaux solaires s'avèrent nécessaires. Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 1 553,60 € HT portant ainsi le nouveau montant du marché à 83 089,50 € HT représentant un écart de 1,90 % par rapport à son prix initial.

- pour l'ensemble des lots à l'exception du lot n° 8 afin de prolonger le délai d'exécution au 28 janvier 2013 selon le calendrier général d'exécution ci-annexé. Cette opération n'a pas d'incidence financière.

Considérant :

- les travaux supplémentaires apportés aux dispositions contractuelles du marché attribué à l'entreprise SMAC,
- la nécessité d'effectuer une reprise de la finition des prémurs (hydrogommage),
- les avis des commissions n° 1 du 3 décembre 2012 et n° 6 du 4 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- l'avenant n° 1 au marché n° 11.246 en date du 19 août 2011, pour le lot n° 1"Terrassements/VRD", signé avec l'entreprise Ouine TP,

- l'avenant n° 2 au marché n° 11.219 en date du 2 août 2011, pour le lot n° 2 "Gros oeuvre", signé avec l'entreprise Aux Bâtisseurs Régionaux,

- les avenants n° 1 et 2 au marché n° 11.247 en date du 19 août 2011, pour le lot n° 3 « terrasse végétalisée » signé avec l'entreprise SMAC,

- l'avenant n° 2 au marché n° 11.220 en date du 2 août 2011, pour le lot n° 4 « menuiseries extérieures aluminium / vitrerie », signé avec l'entreprise Normandie Alu,

- l'avenant n° 1 au marché n° 11.221 en date du 2 août 2011, pour le lot n° 5 « métallerie », signé avec l'entreprise SMPO,

- l'avenant n° 1 au marché n° 11.280 en date du 22 septembre 2011, pour le lot n° 6 « menuiseries, plafonds plaques de plâtre », signé avec l'entreprise Sabot Prieur,

- l'avenant n° 1 au marché n° 11.222 en date du 2 août 2011, pour le lot n° 7 « revêtement de sol scellé », signé avec l'entreprise Férit Construction,

- l'avenant n° 1 au marché n° 11.248 en date du 19 août 2011, pour le lot n° 9 « chauffage / ventilation / plomberie » signé avec l'entreprise Viard Thermique,

- l'avenant n° 2 au marché n° 11.223 en date du 2 août 2011, pour le lot n° 10 « électricité, signé avec l'entreprise SFEE,

- l'avenant n° 1 au marché n° 11.249 en date du 19 août 2011, pour le lot n° 11 « espaces verts », signé avec l'entreprise Dondon & Pessy.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :**
- 32 voix « pour » :Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. BOUDIER Jacques, Conseiller indépendant «Verts », M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant
- 7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire